

LEADER 2014-2020

DOCUMENT DE PRESENTATION

n°3

Les règles de calcul

Règle générale :

- ✓ Taux de cofinancement du LEADER : 60% de la dépense publique nationale (LEADER ne peut pas être appelé en cas d'absence d'autre cofinancement public)
- ✓ Taux maximum d'aide publique : 80% (100% pour les projets de coopération) sous réserve de l'application des réglementations nationales en vigueur en termes d'autofinancement et de la réglementation communautaire sur les aides d'état applicable au projet

Les règles de calcul

Exemple :

Pour un projet dont la dépense totale éligible s'élève à 100 000 € et dont le taux maximum d'aide publique est de 80%

Exemple		
LEADER	48%	48 000€
CONTREPARTIES PUBLIQUES (dont autofinancement public lorsque le MO est public)	32 %	32 000€
AUTOFINANCEMENT	20%	20 000€
TOTAL	100%	100 000 €